



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 30 août 2010 à 14 h
Hôtel de Ville de Quimper
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

- Bernard POIGNANT, Hervé HERRY, Marc ANDRO : Quimper Communauté
- Daniel COUIC et Jean-Paul STANZEL : CC Pays Bigouden Sud
- Claude BELLIN : CC Châteaulin Porzay
- Jean-Claude SACRE: CC Concarneau Cornouaille
- Roger LE GOFF : CC Pays Fouesnantais
- Michel CANEVET: CC Haut Pays Bigouden
- William BOULIC : CC Pays de Douarnenez
- Jean-François GARREC : CCIQC
- Alain PENNEC : COCOPAQ
- Nicolas MORVAN : COCOPAQ
- Jean-Paul LE PANN : CC Pays Glazik
- Pierre PLOUZENNEC : AOCD
- Yves CHATALEN : CMA29

Membres présents sans voix délibérative :

- Jean-René COULIOU, Conseil de Développement
- Jean-Claude LESSARD, Conseil régional

Membres excusés

- André FIDELIN : CC Concarneau Cornouaille
- Bernard LE GALL : CC Cap Sizun
- Roger LARS, Pays Touristique du Menez-Hom
- Ronan LE MEUR, Chambre d'Agriculture
- Maryvonne BLONDIN, CG29

Participaient également :

- Yves MALHOMME : Agent comptable du GIP
- Anne-Laure GARNIER : Quimper Communauté
- Hélène EGU : CC Pays fouesnantais
- Nicolas PIRIOU : CC Concarneau Cornouaille
- Yann BOTHOREL : CCPCP
- Thomas FEREC : CC Pays Glazik
- Olga ANSELLEM : AOCD
- François CLEMENT, CCIQC
- Yannick LE MOIGNE : CMA29
- Anne LE DUIGOU : Chambre d'Agriculture
- Ronan MARCEL, Françoise LIEURE : Quimper Cornouaille Développement
- Philippe NIMIS, Nicolas KERLOCH, Lénaïg WEILER, Betty ROBERT Véronique LE GUEN : Pays de Cornouaille

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 30 août 2010 à 14h00
Hôtel de ville de Quimper**

DELIBERATION N° 112

Amortissement des biens provenant des pays touristiques

Par délibération numéro 89 du 14 décembre 2009, le Conseil d'Administration du GIP « Pays de Cornouaille » a autorisé l'acceptation de la dévolution des biens des pays touristiques.

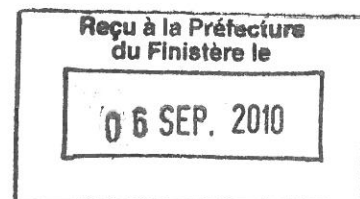
Ces biens sont à intégrer par opération d'ordre budgétaire impactant le chapitre globalisé 041.

Sachant que le GIP « Pays de Cornouaille » pratique les amortissements et la reprise des subventions transférables au compte de résultat, et que le comptable n'a pas connaissance de l'amortissement pratiqué sur ces biens, le Conseil d'Administration autorise l'amortissement exceptionnel et intégral des biens intégrés en provenance de ces associations durant l'exercice 2010, et la reprise au compte de résultat du montant des amortissements pratiqués durant cet exercice.



Le Président

Bernard ROIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 30 août 2010 à 14h00
Hôtel de ville de Quimper**

DELIBERATION N° 113

Dépenses « fêtes et cérémonies » et «frais de réception »

Pour les dépenses imputées sur le compte 6232 « fêtes et cérémonies » et 6257 « frais de réception » la liste des pièces justificatives de la dépense est imprécise, et n'indique pas clairement la nécessité d'une délibération à l'appui du mandat délivré par l'ordonnateur. En effet, le décret portant établissement de la liste des pièces justificatives, ne prévoit pas de dispositions particulières pour ce type de dépenses.

Le Conseil d'Administration autorise en conséquence le mandatement sur les comptes 6232 et 6257 des dépenses suivantes :

- dépenses d'alimentation pour réceptions diverses ;
- dépenses de repas et nuitée hors frais de mission ou de déplacement pour des membres du GIP et des intervenants extérieurs participants aux travaux du groupement.



Le Président,


Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 30 août 2010 à 14h00
Hôtel de ville de Quimper**

DELIBERATION N° 114

Frais de déplacement des élus

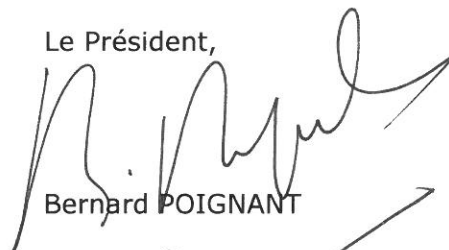
Afin de pouvoir prendre en charge des frais de déplacement d'un élu, la liste des pièces justificatives de la dépense prévoit dans sa rubrique 321 une délibération accordant un mandat spécial, et un état de frais de déplacement respectant l'annexe A de la liste des pièces justificatives.

Afin d'ouvrir cette possibilité de remboursement, le Conseil d'Administration donne un mandat spécial aux élus du GIP. Ce mandat spécial permettra aux élus de pouvoir bénéficier du remboursement des frais de séjour et de déplacement aux " frais réels ", dans les mêmes conditions que les salariés du GIP, à condition toutefois que les dépenses ne soient pas excessives au regard de la nature et du lieu de la mission exercée pour le compte du GIP, ce qui pourrait être vérifié, le cas échéant sanctionné, lors du contrôle exercé la chambre régionale des comptes.

Le comptable dans ses vérifications des kilomètres pratiqués se fondera sur le site internet de calcul des distances kilométriques michelin.com

Cette délibération aura un caractère permanent pour un an.



Le Président,

Bernard POIGNANT



Séance du 30 août 2010 à 14h00
Hôtel de ville de Quimper



DELIBERATION N° 115

Décision Modificative N°2

La convention portant rupture amiable de contrat de travail du Directeur impliquant un ajustement budgétaire, une décision modificative est nécessaire.

L'ouverture de crédit au compte 64136 « indemnités de préavis et de licenciement » en section de fonctionnement est notamment compensé par des recettes complémentaires en section de fonctionnement sur le chapitre 013 (compte 6419 : remboursement sur rémunération de personnel). La CPAM a en effet effectué de nombreux remboursements depuis le début de l'année. Cette recette n'était pas inscrite au budget pour l'instant.

De même, aucune recette n'était prévue sur le compte 752. Or, l'intégration du Pays touristique de Quimper n'a été faite qu'au 1/02/2010, et le loyer de janvier devait donc être prévu en recette de fonctionnement pour 585.16.

Sachant que les crédits au 64131 sont de plus surévalués, une partie de ce poste de dépense est utilisé dans cette DM numéro 2 pour abonder le compte 64136.

Le compte 6184 est enfin abondé en section de fonctionnement car des dépenses supplémentaires de formation sont envisagées au titre de l'acquisition d'un nouveau logiciel destiné au suivi de la comptabilité administrative et de la comptabilité du trésorier.

L'ensemble de ces ajustements permet de virer en section d'investissement 6053 euros qui permettront d'abonder le compte 205 pour l'acquisition du nouveau logiciel comptable, et le compte 2183 dans la perspective de l'acquisition de matériel informatique (en cas de nécessité de remplacement d'un ordinateur actuellement utilisé par le GIP)

Un tableau retraçant cette proposition de décision modificative numéro 2 est annexé à la délibération, ainsi que les prévisions budgétaires 2010 consolidées après intégration de cette décision modificative.



Le Président

Bernard POIGNANT

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2 GIP PAYS DE CORNOUAILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
64131 (chap 012)	-37859,56	6419 (chap 013)	18365,56
64126 (chap 012)	49609,12	752 (chap 75)	585,16
6184 (chap 011)	1148,16		
LIGNE 023	6053		
TOTAL	18950,72	TOTAL	18950,72

SECTION D INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
205 (chap 20)	1053	LIGNE 021	6053
2183 (chap 21)	5000		
TOTAL	6053	TOTAL	6053

Prévision budgétaire 2010 du GIP Pays de Cornouaille

(vision consolidée après décision modificative numéro 2)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	réalisé 31/12/09	prévision 2010
Total section de fonctionnement dépenses	395 445,27	972 687,76
022 Dépenses imprévues	0,00	51 725,30
022 Dépenses imprévues (section de fonctionnement)	0,00	51 725,30
023 Virement à la section investissement	14 773,24	
6 COMPTES DE CHARGES	388 182,11	906 189,22
011 Charges à caractère général	128 767,97	39560,28
60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	998,49	8 000,00
606 Achats non stockés de matières et fournitures	998,49	0,00
6061 Fournitures non stockables	0,00	0,00
60611 Eau et assainissement	0,00	0,00
60612 Energie - Electricité	0,00	0,00
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00	3 000,00
60632 Fournitures de petit équipement	0,00	3 000,00
6064 Fournitures administratives	979,87	5 000,00
6065 Livres, disques, cassettes	18,62	
61 SERVICES EXTERIEURS	92 670,02	273 348,16
611 Contrats de prest.de serv.avec des entreprises	28 187,01	110 000,00
613 et 614 Locations et charges	54 345,31	51 700,00
6132 Locations immobilières	31 028,56	29 700,00
6135 Locations mobilières	10 839,79	12 000,00
614 Charges locatives et de copropriété	12 476,96	10 000,00
615 Entretien et réparations	2 756,66	3 500,00
6156 Maintenance	2 756,66	3 500,00
616 Primes d'assurances	629,28	1 500,00
617 Etudes et recherches	5 040,00	100 000,00
618 Divers	3 717,70	6 648,16
6182 Documentation générale et technique	1 923,70	3 500,00
6184 Versements à des organismes de formation	1 794,00	3148,16
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	35 099,48	58 212,12
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 397,99	2 412,12
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 397,99	2 412,12
623 Publicité, publications, relations publiques	10 986,06	11 000,00
6233 Foires et expositions	0,00	0,00
6236 Catalogues et imprimés	0,00	0,00
6237 Publications	10 986,06	11 000,00
625 Déplacements, missions et réceptions	12 087,16	22 800,00
6251 Voyages et déplacements	8 832,35	15 000,00
6255 Frais de déménagement	0,00	0,00
6256 Missions	0,00	500,00
6257 Réceptions	3 254,81	7 300,00
626 Frais postaux et frais de télécommunications	7 296,50	13 400,00
6261 Frais d'affranchissement	3 228,72	6 400,00
6262 Frais de télécommunications	4 067,78	7 000,00
628 Divers	2 331,76	8 800,00
6281 Concours divers (cotisations...)	950,00	7 100,00
6283 Frais de nettoyage des locaux	1 381,76	1 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	259 343,99	551 917,94
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	19 553,00	31 600,00
631 Impôts, taxes et vers ass sur rémun (admin impôts)	17 828,00	28 600,00
633 Impôts, taxes et vers ass sur rémun (autres organ)	1 705,00	3 000,00
6336 Cotisations au centre national et CNFPT	1 562,00	3 000,00
64 CHARGES DE PERSONNEL	239 810,99	520 317,94
641 Rémunérations du personnel	170 679,44	381 749,56
6413 Personnel non titulaire	170 679,44	381 749,56
64131 Rémunération	170 679,44	332 140,44
64136 Indemnité de préavis et de licenciement	0,00	49 609,12
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	68 608,00	134 836,00
6451 Cotisations à l'URSSAF	48 776,00	95 735,00
6453 Cotisations aux caisses de retraite	8 214,00	16 122,00
6454 Cotisations aux ASSEDIC	9 374,00	18 398,00
6458 Cotisations aux organismes sociaux	2 334,00	4 581,00
647 Autres charges sociales (+ prévoyance groupe)	433,55	3 732,38
6475 Médecine du travail, pharmacie	433,55	3 732,38
66 CHARGES FINANCIERES	70,15	2 700,00
661 Charges d'intérêts	70,15	2 700,00
6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	70,15	2 700,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	300,00
6711 Intérêts moratoires et pénalités	0,00	300,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 263,16	11 711,00
6811 Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	7 263,16	11 711,00

	réalisé 31/12/09	Prévision 2010
recettes	470 179,80	972687,76
002 Excédent de fonctionnement reporté	0,00	89 595,69
002 Excédent de fonctionnement reporté	0,00	89 595,69
7 COMPTES DE PRODUITS	468 326,13	883092,10
70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 525,06	0,00
705 Etudes		
706888 autres prestations de services	2 512,00	
708 Autres produits		
7087 Remboursements de frais		
70878 par d'autres redevables	13,06	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	458 389,07	766 669,35
747 Participations	458 389,07	766 669,35
7472 Régions	169 205,40	277 726,40
7473 Départements	11 223,50	83 303,50
7474 Communes	7 520,50	7 521,50
7475 Groupements de collectivités	221 169,00	338 598,95
7478 Autres organismes	49 270,67	59 519,00
75 AUTRE PRODUIT DE GESTION COURANTE		585,16
752 Revenus des immeubles		585,16
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		90 000,00
7713 libéralités reçues (dévolution PTQ)		90 000,00
013 Atténuations de charges	0,00	18 365,58
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	18 365,58
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 853,67	7 472,00
777 Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte.de résul.	1 853,67	7 472,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisé 31/12/09	Prévisions 2010
Total section d'investissement dépenses	21 201,63	29821,56
2 COMPTES D'IMMOBILISATIONS	19 347,96	13796,56
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	720,26	5140,88
205 Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log	720,26	5140,88
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 627,70	14 708,68
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	1 800,00
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	1 548,82	5 000,00
21745 Mobilier	0,00	7 908,68
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
275 Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 853,67	7 472,00
139 Subv.d'invest.transférées au compte de résultat	1 853,67	7 472,00
1391 Subventions d'équipement	1 853,67	7 472,00
13918 Autres subventions transférées au compte résultat	1 853,67	7 472,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissem	0,00	2 500,00
205 Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log	0,00	500,00
2188 Autres immobilisations corporelles	0,00	500,00
2183 Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	1 000,00
2184 Mobilier	0,00	500,00

	réalisé 31/12/09	prévision 2010
recettes	21 789,50	29821,56
001 Excédent d'investissement reporté		837,32
021 virement de la section de fonctionnement		14773,24
1 COMPTES DE CAPITAUX	14 526,44	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00
106 Réserves		
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	14 526,44	0,00
131 Subventions d'équipement transférables	14 526,44	0,00
1318 Autres	14 526,44	0,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 263,16	11 711,00
28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	7 263,16	11 711,00
280 Amortissements des immobilisations incorporelles	1 635,53	860,00
2805 Concess & droits simil, brev, lic, marq, proc, log	1 635,53	860,00
281 Amortissements des immobilisations corporelles	5 627,53	10 951,00
2818 Autres immobilisations corporelles	5 627,53	
28183 Matériel de bureau et informatique	2 592,45	3 984,00
28184 Mobilier	2 664,42	2 582,00
28188 Autres	370,76	4 285,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00	2 500,00
1318		2500

GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30 août 2010 à 14h00
Hôtel de ville de Quimper



DELIBERATION N° 116

Prolongement des missions du pôle énergie

Le Conseil d'Administration du Pays de Cornouaille approuve le prolongement des missions du pôle énergie, à savoir l'espace info-énergie et le service aux collectivités.

Il autorise le Président à signer les nouveaux contrats de travail.



Le Président


Bernard POIGNANT

Compte-rendu de séance

Introduction

Bernard POIGNANT ouvre la séance par l'évocation du prochain Rendez-Vous de la Cornouaille de l'automne sur le thème de l'énergie. Compte-tenu du retard de certains élus directement impliqués dans la question du CPER, il souhaite modifier l'ordre du jour et commencer la séance en abordant la question du devenir du pôle énergie.

1. Le pôle énergie

Jean-Claude SACRE présente le document de synthèse remis sur table concernant la réflexion sur l'évolution du pôle énergie en Cornouaille. Compte-tenu de l'échéance prochaine du contrat de travail des deux conseillers énergie, il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le renouvellement des contrats de travail. Jean-Claude SACRE indique qu'il avait été envisagé de renouveler les contrats en CDD du fait de l'incertitude du portage du pôle énergie liée aux évolutions du Pays de Cornouaille. Cependant, il a appris très récemment qu'en cas de renouvellement des CDD, une indemnité de précarité d'emploi serait due aux deux salariés, pour un montant d'environ 12 000 €. La question se pose donc du choix entre CDD et CDI.

Pierre PLOUZENNEC se positionne en faveur d'un CDI qui a l'avantage d'être plus souple et moins contraignant qu'un CDD. Même en cas de rupture du contrat, les indemnités ne seraient pas supérieures à celles dues pour le renouvellement des CDD.

Il est rejoint par **William BOULIC** qui ne voit pas l'intérêt de verser les indemnités de précarité et préconise aussi d'opter pour un CDI.

Jean-Claude SACRE propose que l'assemblée délibère sur le principe d'un CDI.

Bernard POIGNANT considère que le renouvellement des contrats de travail est bien acté, mais il demande de reporter la décision quant au type de contrat (CDD ou CDI). Il demande au groupe de travail d'étudier ces 2 possibilités tout en sachant que cette thématique est très importante et sera nécessairement poursuivie, voire étendue. Le groupe de travail est également chargé de réfléchir à l'évolution du service.

Daniel COUIC demande s'il serait possible d'avoir un bilan de la production énergétique de la Cornouaille.

Jean-Claude SACRE répond que cette question est abordée dans le cadre des plans climat énergie territoriaux qui feront l'objet d'une réflexion de la part du groupe de travail. Une présentation au cours d'un prochain CA est ainsi programmée.

Il évoque ensuite la fête de l'énergie qui aura lieu fin septembre et qui a vocation à devenir un événement national. Il propose que les communes intéressées par cet événement prennent contact avec Lénaïg WEILER.

2. La revoyure du volet territorial du CPER 2007-2013

Bernard POIGNANT résume la situation : une réunion aura lieu en Préfecture le 1^{er} septembre au cours de laquelle le Préfet prendra des décisions sur la revoyure du volet territorial du CPER. Il rappelle qu'à l'origine, il avait été décidé de consacrer la totalité des fonds (3 millions d'euros) à la filière pêche. Or la Préfecture a alerté le Pays sur la faible consommation des crédits (800 000 €). Afin de ne pas perdre le reste des fonds attribués, il est proposé au conseil d'administration d'envisager une autre répartition des fonds qui serait la suivante :

- le maintien de 50 % de l'enveloppe totale pour la filière pêche, soit 1 500 000€ (dossiers déjà programmés et futurs)
- 25 % pour le Très Haut Débit qui est un gros consommateur de fonds, soit 750 000€.
- 25 % à répartir entre la plateforme logistique de l'industrie agroalimentaire et le pôle aliment, soit 375 000€ chacun. Les documents relatifs à ces deux projets sont soumis à l'assemblée.

Bernard POIGNANT demande au conseil d'administration de se prononcer sur le principe de cette nouvelle répartition des fonds qui doit être soumise à la Préfecture dans le cadre de la revoyure du CPER le 1^{er} septembre.

La plateforme logistique de l'industrie agroalimentaire

Michel CANEVET présente ce dossier. Il indique que le SIOCA a subi une forte pression des industriels de l'Ouest Cornouaille qui sont confrontés à de grandes difficultés liées au fait que l'Ouest Cornouaille est mal desservi sur le plan logistique. Le SIOCA s'est donc saisi du dossier et a confié une étude au cabinet d'études Supply Chain Masters dirigé par Thierry JOUENNE. L'objectif premier de cette étude était d'examiner la problématique du transport auprès des conserveurs et des industriels du frais, mais elle s'est rapidement et naturellement étendue aux problématiques du transport de la pêche et des produits de la mer.

La régression de la pêche interpelle sur la question logistique qui est primordiale. Les volumes sont moins importants que par le passé, mais ils doivent être acheminés rapidement et fréquemment.

Concernant les produits de conserve, il s'agit de s'adapter aux exigences de la grande distribution qui se réorganise et ne veut plus stocker. En conséquence, elle exige des volumes moins importants à des cadences plus fréquentes. Le problème est tel que les industriels sont confrontés à une réelle problématique qui remettra forcément en cause leur présence sur le territoire si les moyens logistiques ne sont pas mutualisés. La réflexion est la même que pour la grande distribution qui regroupe ses entrepôts afin de massifier les flux.

Une vingtaine d'entreprises, pas seulement de l'Ouest Cornouaille, a d'ores et déjà manifesté son intérêt pour la plateforme logistique qui pourra également intéresser des petits producteurs.

Le projet consiste à utiliser un bâtiment existant sur la zone de Ti-Lipig (Pluguffan), dans un premier temps pour les produits secs, puis pour les produits frais avec une adaptation du bâtiment. Le coût du projet s'élève à 1,4 million d'euros pour la première phase (produits secs et frais), puis 0,2 million d'euros pour la seconde (produits de la marée).

Suite à cette présentation du projet, un vif débat s'instaure, à l'issue duquel trois positions se dégagent.

Jean-François GARREC indique que, si les élus de la CCI sont favorables à un centre logistique sur l'Ouest Cornouaille, le projet de Ti-Lipig ne lui semble pas du tout adapté aux produits de la mer et lui paraît prématuré. Il est bien conscient que les infrastructures sont à restructurer, notamment du fait de la baisse du tonnage de la pêche, et il travaille sur le sujet avec les transporteurs et les professionnels de la pêche qui estiment que la plateforme de Pluguffan ne va rien leur apporter. Il est d'avis de prendre le temps de la réflexion pour mettre en place un projet qui s'inscrive dans le cadre d'une réflexion logistique globale après consultation des professionnels. Il déplore à ce sujet que le cabinet d'études n'ait pas consulté les mareyeurs, ce que dément Olga Ansellem.

Il indique aussi que le bâtiment pressenti n'est ni assez grand, ni adapté, que les possibilités d'extension sont inexistantes et que le fait de louer ce bâtiment ne permettra pas d'obtenir de subventions de l'Etat contrairement à l'achat d'un terrain nu.

Il est favorable à l'achat d'un terrain pour la construction d'une véritable plateforme logistique bien pensée, après l'aboutissement d'une réflexion avec les professionnels de la mer. En conséquence, au nom des élus de la CCI et des professionnels de la mer, il fait part de son opposition au projet de Ti-Lipig et il demande son ajournement.

Jean-François GARREC est soutenu par **François CLEMENT** qui déplore que les fonds qui resteraient mobilisés pour la pêche dans le cadre du CPER se trouveraient réduits à 700 000 € alors que de nombreux projets restent à présenter. Il n'est pas contre une plateforme logistique pour l'Ouest Cornouaille, mais le bâtiment de Ti-Lipig ne correspond pas à ce que les mareyeurs attendent d'une plateforme logistique.

Les élus de l'Ouest et du centre Cornouaille sont quant à eux favorables au projet de Ti-Lipig avec certaines nuances :

Pierre PLOUZENNEC rappelle l'urgence du projet, qui répond à un ultimatum des entreprises de l'Ouest Cornouaille pour lesquelles il s'agit d'une question de survie. Il s'agit d'éviter à tout prix la délocalisation de ces entreprises dont l'une s'est déjà déplacée sur Rosporden. L'enjeu pour l'Ouest Cornouaille est énorme, et Pierre PLOUZENNEC est d'avis que, si l'outil existe, de nombreux professionnels manifesteront leur intérêt, y compris les mareyeurs.

William BOULIC indique qu'aujourd'hui, les industriels ne peuvent plus jouer que sur la rationalisation du transport et des moyens logistiques pour améliorer leur marge, d'autant que la grande distribution, qui s'est déjà organisée, leur impose de stocker plus qu'auparavant. Le projet de Pluguffan peut permettre

de les aider, même s'il reconnaît qu'il n'est pas adapté pour la pêche et que des solutions restent à trouver pour cette filière.

Marc ANDRO estime qu'il faut dissocier les produits secs et ceux de la marée. Il considère que le bâtiment de Ti-Lipig, qui a le mérite d'exister et dont le coût est donc moindre que celui d'une construction, est une solution qui peut répondre aux besoins des industriels du sec, sous réserve de trouver un opérateur pour le gérer. Il est beaucoup plus sceptique quant à sa vocation pour les produits de marée. Il rappelle que Ti-Lipig est une zone communautaire et par conséquent les terrains qui jouxtent le bâtiment appartiennent à Quimper Communauté. Le propriétaire est déjà entré en contact avec les services pour une éventuelle extension.

Jean-Claude LESSARD se déclare convaincu de l'urgence du dossier au niveau des produits secs pour éviter la délocalisation des entreprises. La recherche de la mutualisation logistique est également un objectif du Conseil régional et il est donc favorable au dossier pour les produits secs. Il concède que le projet n'est pas au point pour les produits de la pêche mais qu'il faut le retenir pour les conserveurs.

Jean-Paul STANZEL est du même avis, arguant que le schéma économique est différent pour les produits de marée et que les professionnels de la pêche sont moins pressés que les conserveurs. Il admet également qu'ils puissent ne pas être intéressés par une plateforme située à Pluguffan. Par-contre, il estime qu'il est impératif de faire quelque chose pour les entreprises locales de conserves et produits secs, et que la responsabilité des élus est engagée.

Jean-Paul LE PANN souhaite rappeler que les fonds CPER avaient à l'origine été entièrement dédiés à la pêche à la demande expresse de Michel PAPAUD au moment de la crise de la pêche. Il serait intéressant d'obtenir de l'Etat une situation de la réalisation des projets, qui apparemment n'ont pas été nombreux. Il préconise d'utiliser les fonds sur des objectifs réalisables.

Michel CANEVET revient sur le dossier pour signaler que le problème dépasse l'Ouest Cornouaille, ainsi que le prouvent les courriers reçus de 20 entreprises, dont certaines de l'Est Cornouaille. Il indique qu'il ne cherche pas à aller contre la CCI mais que la logique économique l'emportera : si rien n'est fait, ce sont les transporteurs qui décideront à la place des professionnels. L'impératif aujourd'hui est de massifier au plus vite, à l'instar de ce qui se fait dans la grande distribution. Il préconise de voir dans un deuxième temps avec la CCI ce qui peut être fait pour les produits de la mer, mais il demande que le dossier soit présenté au moins pour la première phase de 1,4 Million d'euros qui concerne spécifiquement le sec et le frais.

Les élus de l'Est Cornouaille dans leur ensemble regrettent le manque de cohérence territoriale dans la réflexion :

Jean-Claude SACRE évoque le surréalisme du débat sur un dossier qu'il découvre. Il regrette que tous les EPCI n'aient pas été associés à la réflexion, d'autant qu'elle est également en cours sur la 4C. Il trouve dommage qu'il n'y ait pas de réflexion globale et partagée entre les acteurs politiques de la Cornouaille.

Alain PENNEC découvre également le dossier et remarque qu'il concerne essentiellement l'Ouest Cornouaille comme le prouve la carte jointe au dossier. Il indique qu'une plateforme située à proximité de Quimper ne peut pas intéresser l'Est Cornouaille et que, dans ce cas, une autre plateforme serait bienvenue du côté de Quimperlé.

Nicolas MORVAN constate également que l'ensemble du Pays n'a pas été pris en compte et que c'est un peu gênant. Devant l'absence de consensus sur ce dossier, il estime que ce n'est pas au Conseil d'Administration d'en débattre et aurait souhaité que ce dossier fasse l'objet de réunions préalables hors CA.

Bernard POIGNANT rappelle alors qu'une décision immédiate doit être prise faute de temps. En effet, il pense qu'il est indispensable de faire inscrire un volet sur la logistique pour la revoyure du CPER le 1^{er} septembre. En effet, la Préfecture envisage de déprogrammer les fonds compte-tenu de leur faible consommation et de l'absence de projets liés à la pêche. Il précise que c'est l'Etat qui décidera de l'attribution et de la répartition des fonds, le rôle du conseil d'administration étant de se mettre d'accord sur les projets qui seront présentés à l'Etat. Il indique qu'il évoquera le dossier de la plateforme logistique avec le Préfet.

Le pôle aliment

Marc ANDRO rappelle que l'objectif d'un pôle d'excellence existe déjà depuis de nombreuses années. Une période de flottement dans les années 2000 alliée aux difficultés de l'Adria ont permis à Rennes de s'adjuger le pôle d'excellence en la matière. L'objectif aujourd'hui est de relancer la démarche et de soutenir les initiatives (cf document remis en séance). Après la phase de mobilisation des acteurs en 2010, initiée par Quimper Cornouaille Développement, la poursuite des projets se fera en 2011-2012 à travers plusieurs actions : opérations d'animation du cluster aliment, développement de supports pédagogiques et expérimentation d'un lieu pilote de découverte des métiers avec l'Ifria. Quimper Communauté, qui a financé le démarrage du projet continuera à y apporter sa contribution, mais un soutien à ce projet peut-être envisagé dans le cadre du CPER.

Nicolas MORVAN souhaiterait que des échanges aient lieu sur de tels sujets avant les séances du conseil d'administration, il ne trouve pas normal que les choses se décident en conseil d'administration sans qu'il y ait eu discussion préalable et il remarque que c'est une situation qui tend à se répéter. Il regrette d'être mis devant le fait accompli une fois de plus.

Michel CANEVET indique que des réunions ont bien eu lieu, mais qu'il y a eu un problème de calendrier pour ces deux dossiers à cause de la très brève échéance pour la clause de revoyure du CPER.

3. Point d'étape sur l'étude organisationnelle du Pays de Cornouaille

Ronan MARCEL dresse l'état des lieux de l'étude qui a été commandée au Cabinet Chôra Conseil pour étudier les scénarii de rapprochement entre le Pays et Quimper Cornouaille Développement (cf document remis en séance).

La première phase qui consistait à faire un point sur les activités du Pays, à rassembler les documents utiles et à rencontrer l'équipe du Pays est terminée. Les actions du pôle tourisme apparaissent comme naturellement compatibles avec les missions de l'agence. Le pôle énergie semble nécessiter des modalités plus spécifiques.

La seconde partie consiste à préparer et animer la démarche de rapprochement en mobilisant un comité de pilotage composé d'élus, et un comité technique composé de techniciens.

Le Conseil d'Administration valide, pour le comité de pilotage, la participation de Jean-Claude SACRE, Roger LE GOFF, Michel CANEVET, William BOULIC et Marc ANDRO.

Le comité de pilotage se réunira en septembre pour définir les orientations et engagement de la démarche, ainsi qu'en novembre pour valider les propositions.

Un comité technique est également validé par le conseil d'administration, composé de deux personnes du pays, de l'agent comptable Yves MALHOMME et de Ronan MARCEL. Ce comité se réunira en septembre, octobre et novembre.

Les décisions de mise en œuvre devront être prises en décembre par les instances concernées.

4. La consommation du Contrat de Pays de Cornouaille

Bernard POIGNANT indique que ce sujet a été mis à l'ordre du jour en raison d'un dépassement de 133 000 € sur l'enveloppe 3, et il laisse Jean-Claude LESSARD le soin d'expliquer la situation.

Jean-Claude LESSARD distingue, au titre de l'enveloppe 3 :

- les dossiers qui sont déjà transmis à la Région et y sont en instruction, dont 460 000 € passeront prochainement en comité local de concertation
- les dossiers qui sont en instruction au pays, certains étant chiffrés et d'autres pas.

C'est en considérant la totalité de tous ces dossiers que l'on arrive à un dépassement de 133 000 € du montant attribué pour l'enveloppe 3.

Jean-Claude LESSARD propose que le Pays adresse un courrier à tous les porteurs de projets pour avoir confirmation du montant exact du projet et la date de démarrage des travaux, sachant que tous les projets qui ne démarreront pas avant 2012 devront être reportés sur le contrat suivant. Ensuite, un arbitrage du pays aura lieu et la décision finale concernant le choix des projets sera prise par le conseil d'administration. Pendant cette période d'ajustement, il est demandé aux collectivités de ne plus déposer de dossiers.

Jean-Claude LESSARD attire ensuite l'attention de l'assemblée sur un projet de l'enveloppe 2 (projet de salle de Beuzec-Cap-Sizun) qui ne se réalisera probablement pas. Les 200 000 € attribués à ce projet dans le cadre de l'enveloppe 2 sont théoriquement perdus si le projet ne se réalise pas, selon les conditions du contrat. Cependant, il assure qu'il mettra tout en oeuvre pour demander un avenant au contrat ou étudier de quelle manière la somme pourrait être attribuée à un autre projet.

5. Délibérations comptables

Yves MALHOMME présente les délibérations à prendre pour la bonne gestion de la comptabilité (cf documents remis en séance). Les 4 délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Conclusion

Bernard POIGNANT indique que le prochain conseil d'administration aura lieu en octobre, et sera spécialement dédié à la LGV. A ce titre, il a convié le Vice-Président de la Région chargé de la mobilité et des transports, M. Gérard LAHELLEC. Il promet que la discussion sera intéressante et il propose d'inviter également quelques personnes du Conseil de Développement à cette séance.